

INCENDIES

MAGASINS MILITAIRES D'OTTAWA—DOMMAGES AUX IMMEUBLES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—QUESTION SUR LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Le ministre de la Défense nationale ou son adjoint parlementaire formulerait-il une déclaration sur l'incendie qui a causé pour plus d'un million de dollars de dégâts aux magasins militaires d'Ottawa, samedi soir. Nous dirait-il aussi s'il a prié le ministre de la Justice de charger la Gendarmerie royale canadienne d'enquêter non seulement sur l'incendie en question mais sur les autres qui, depuis une trentaine de mois, ont coûté plus de trois millions aux contribuables du pays en détruisant ou endommageant des immeubles du ministère de la Défense nationale.

M. R. O. Campney (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): En l'absence du ministre, je me permets de signaler, en réponse à la première question, que l'incendie qui a débuté vers dix heures et demie du soir, samedi dernier, au parc Plouffe, a détruit un des dix entrepôts qui forment le magasin militaire n° 26. L'entrepôt était rempli de peinture, d'huile, de substances à nettoyer et d'autres produits de ce genre, en contenant prêts pour l'envoi. L'incendie a donc été spectaculaire et fort difficile à réprimer. Les neuf autres entrepôts n'ont pas été endommagés sauf l'immeuble adjacent à celui qui a été détruit, où la fumée et l'eau ont causé des dégâts, dus à l'écroulement du toit. On est à déterminer la valeur exacte des produits détruits et à faire une enquête approfondie afin de trouver, s'il y a moyen, la cause de l'incendie. La Gendarmerie royale travaille à cette fin de concert avec l'armée. Je ferai volontiers part au ministre de la dernière question du député.

M. Cruickshank: J'ai une autre question à poser à l'adjoint parlementaire. A la suite de ce grave incendie, le ministre songera-t-il à modifier les plans dont il a fait part aux journaux en vue de l'aménagement, pour les magasins militaires, du plus vaste immeuble d'un seul étage au Canada et ne préférera-t-il pas maintenant faire aménager plusieurs immeubles disséminés un peu partout?

M. Campney: Je porterai la question du député à l'attention du ministre.

[Le très hon. M. Howe.]

LES PENSIONS

LES AVEUGLES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENT QUANT À LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai à poser, soit au premier ministre soit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, une question qui découle d'une déclaration qu'a faite aujourd'hui même le premier ministre. Vu que la pension aux aveugles relève actuellement de la loi de la pension de vieillesse, les dispositions relatives aux aveugles seront-elles incluses dans la nouvelle loi sur la pension de vieillesse, ou formeront-elles une mesure législative distincte?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous avons l'intention de présenter une loi distincte. Évidemment, jusqu'à ce que la mesure générale ait été adoptée, la loi actuelle demeurera en vigueur.

M. Knowles: Pouvons-nous en conclure que la loi distincte, afférente aux aveugles, sera présentée au Parlement en même temps que l'autre?

L'hon. M. Martin: Nous nous proposons pour le moment de présenter cette mesure en même temps que celle qui pourvoira à l'aide aux personnes de 65 à 69 ans. Les dispositions générales relatives aux personnes de 65 à 69 ans s'appliquent *mutatis mutandis* à l'aide aux aveugles.

QUESTIONS AU SUJET D'UN DOSSIER

QUAI À PORTUGAL-COVE (T.-N.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le 14 mai, ainsi qu'on pourra le voir à la page 3047 du *hansard*, il y a eu ordre de dépôt d'un rapport sur certaines réparations à un quai de Portugal-Cove. Le ministre disait à ce moment que rien n'empêchait que la question fût transformée en ordre de dépôt, à condition que le gouvernement provincial y consentît. Je me demande si ce consentement a été obtenu.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, nous avons demandé par écrit le consentement du premier ministre de Terre-Neuve, mais jusqu'ici nous n'avons pas reçu sa réponse. En tout cas, elle n'a pas été déposée sur mon bureau.